Syndicat de Quartier de PESSAC-BOURG

Association de défense des intérêts des habitants – Groupement déclaré sous le n° 11846

Feuille d'informations N°30

Automne 2010

PRESIDENTE D'HONNEUR
Arlette CHASTAND

BUREAU

PRESIDENT
et délégué à la Fédération :
Jean-Claude LARREZET
05 24 61 30 93

VICE-PRESIDENTS:
Commission socio-culturelle:
Micheline HONTABAT
05 56 45 23 94
Claude DUMAS (Adjt)
Commission urbanisme
Dominique LESTYNEK
05 56 45 55 51
Stéphanie TRITSCHLER
06 10 21 04 37
Bernard ROSE 05 56 45 52 87
Paul FAUREL 06 83 30 63 16

SECRETAIRE:
Christiane ROUSSEAU-SIMON
05 56 46 03 61
Pierre AUGER 05 56 45 40 59

TRESORIERS:
Olivier LARREZET-.
EISENBACH
05 24 07 63 59
Sylvie CAMACHO (adjte)
06 72 43 90 38

COMMUNICATION:
Rédaction de la « **Feuille d'Informations** »
René Cancian 05 56 45 75 63

VERIFICATEURS DES COMPTES:
Mme TAUBAN, M. BIOT,
M. L'HARIDON

ACTIVITES:

SCRABBLE CLASSIQUE:
Mme MERLE
05 56 45 68 51

SCRABBLE DUPLI CATE
Mme LEPIC
05 56 45 43 61

PATCHWORK:
Mme JUHEL 05 56 36 21 68
Mme MAZAUD 05 56 65 32 88

VIDE-GRENIERS
Sylvie
06 72 43 90 38

BELOTE:
M. Claude DUMAS
05 56 45 16 04

TAROT:
Melle BOURDIER
06 24 34 32 85

(TRICOT:
Christiane ROUSSEAU-SIMON
05 56 46 03 61

BOITE AUX LETTRES
28, Rue Roger Cohé
Tél.: 05 33 48 52 42

NOTRE SITE SUR INTERNET ADRESSE:
www.federation-quartiers-pessac.com
Cliquer sur « quartiers » puis sur « pessac-bourg »

NOTRE ADRESSE ELECTRONIQUE:
quartier.pessac-bourg@laposte.net

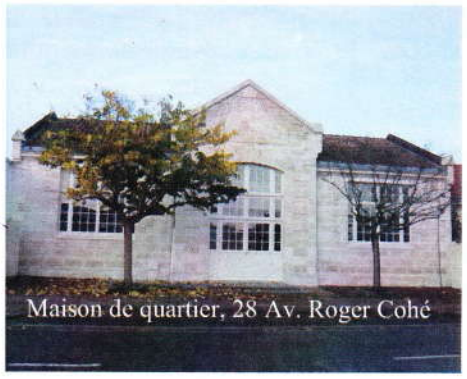
Maison de quartier, 28 Av. Roger Cohé

SOMMAIRE

-LA VIE DU BOURG
-Activités
-Inauguration de la salle de quartier
Historique :salles d'asile et écoles materrnelles
-URBANISME
Salle omnisports
Rue Faust et le PLU
Rue Gambetta
Autres chantiers et circuit de centre ville
-BUS dans les rues du Bourg

Chers voisins du Bourg,

Comme tous les ans nous souhaitons la bienvenue dans notre quartier de Pessac-Bourg à tous les nouveaux habitants. Ils trouvent une ville en pleine transformation: immeubles nouveaux, places nouvelles et chantiers sur le point de s'ouvrir et quelques nouveaux commerces. Rappelons que le centre-ville a été divisé en 10 îlots et les uns après les autres ils voient s'ériger sur leur périphérie des immeubles (R+3 en général) et des places s'aménager en leur centre. Ce bulletin vous tient informés périodiquement de l'évolution de ces travaux et recueille les remarques, les doléances, les suggestions des habitants; il est la voix du « syndicat de quartier » qui a pour interlocuteurs principaux les élus des collectivités locales.

Vous trouvez dans la colonne de gauche de cette page les coordonnées des membres de notre bureau pour faire connaître vos remarques et suggestions. En dernière page , un bulletin pour adhérer à notre association. La cotisation annuelle, minime (10 €), vous permet de participer au vote de notre Assemblée Générale (en début d'année), d'être candidat comme membre du bureau, de participer aux frais d'édition de cette feuille d'info et d'en être destinataire et de participer aux frais de fonctionnement de nos activités. Les bénévoles qui animent actuellement le bureau souhaitent ardemment que des bonnes volontés se manifestent parmi vous pour venir grossir leur équipe . Rappelons qu'est banni ici tout prosélytisme politique ou religieux. Notre association est neutre et laïque (donc ouverte à tous) et veille à son indépendance par rapport aux autorités publiques . Son objectif premier: défendre l'intérêt général des habitants.

LA VIE DU BOURG

Un certain nombre d'activités permettent aux habitants de se rencontrer et de rompre l'isolement . Micheline HONTABAT, notre vice-présidente, en assure l'organisation générale:

Goûter avec animation
Le 17 avril 2010 dans la salle Roger Cohé a eu lieu le goûter avec animation: chant et musique avec Christiane ROUSSEAU-SIMON et quatre de ses amies. Toujours la même qualité et le même succès. Le goûter a été offert par le syndicat de quartier clôturant un après-midi très chaleureux .

Un « vide-armoire » spécial bébé
Le 18 avril 2010, dans la salle de Bellegrave, nous avons organisé cette manifestation à titre expérimental. Les participants, assez nombreux, vendaient eux-mêmes vêtements et objets destinés aux petits enfants. Cela connut un certain succès; le concept paraît intéressant.

Tournoi de tarot le 1er mai 2010 dans la salle Roger Cohé s'est déroulé un tournoi de tarot très disputé. Maîtresse d'œuvre: Melle BOURDIER animatrice du club. Une cinquantaine de participants dont chaque membre a remporté un lot.
Le 2 octobre, un nouveau tournoi s'est déroulé dans les mêmes conditions.

Musique en quartiers . Compte tenu de l'indisponibilité des organisateurs cette manifestation n'a pu avoir lieu cette année; elle est reportée sine die.

Vide-greniers Les vide-greniers sont toujours magistralement organisés par SYLVIE et les participants toujours nombreux.

Le 9 mai : sur la place de la 5e République.
Le 19 septembre: « rencontres ovales » , vide-grenier avec le club de rugby sur les terrains de basket de Bellegrave.

Le dernier vide-greniers de l'année a eu lieu sur la place de la Ve République le 10 octobre.

ACTIVITES REGULIERES

A ces manifestations ponctuelles, il faut ajouter les activités régulières énumérées dans la dernière page de ce bulletin avec les coordonnées des responsables pour tous renseignements et inscriptions:

Scrabble traditionnel
Duplicate
Patchwork
Tarot
Tricot

L'atelier « Tricot » est le dernier atelier créé. Lors d'une prochaine exposition dans la salle du Poujeau on pourra découvrir ce que l'on peut confectionner à partir de pompons de laine: chenille aux beaux yeux bleus , poussin espiègle (dit « Mon Poussin » …etc.

On pourrait créer un club bridge : que ceux qui seraient intéressés veuillent bien se faire connaître (par téléphone, par mail ou par la boîte aux lettres 28 rue Roger Cohé).

URBANISATION **VILLE CHOISIE** ou **VILLE SUBIE** ?
Les passants au désespoir : ils ont vu disparaître une construction (école maternelle) en net **recul** par rapport au trottoir, leur réservant un **espace** confortable et rassurant, leur offrant les ombrages d'une rangé d'**arbres**, des **bancs** , une **perspective** dégagée, une **vue agréable** sur les beaux jardins voisins…..
et puis des murs de parpaings sont venus **limiter** leur espace, **rompre** l'harmonie des lieux, **boucher** les perspectives… Vous avez dit qualité de vie ? Embellissement ? (deux arbres ont été préservés, bravo! Mais ils sont en péril)

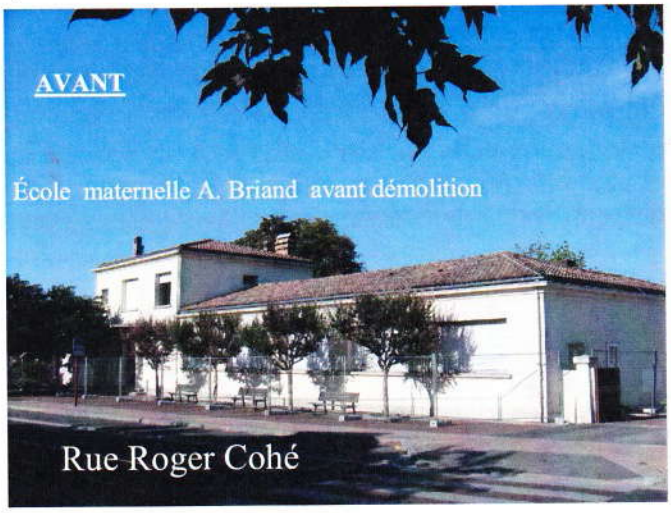

LA SALLE DU QUARTIER

28 Rue Roger Cohé

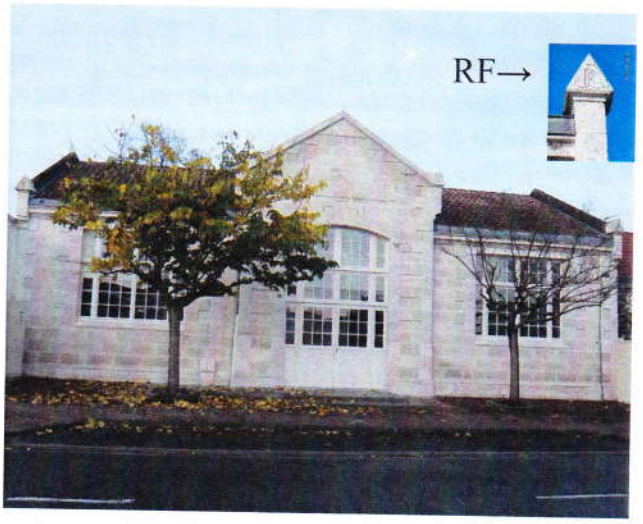

Le 17 septembre 2010 a eu lieu, à 18 h, **L'inauguration** de cette salle municipale par le Maire de Pessac . Ce fut l'évènement majeur de cette rentrée pour le syndicat de quartier. Vous savez que la ville de Pessac affecte , en principe, à chacun des 17 quartiers de Pessac un local ou une maison de quartier pour y établir son siège social et y organiser ses activités . Ainsi le syndicat de quartier de Pessac-Bourg est à présent hébergé dans cette belle bâtisse, **ancienne école maternelle ouverte en 1884**.

Quelques Pessacais, présents à l'inauguration, se souviennent encore de l'époque où ils fréquentaient cette école de deux classes de 50 élèves chacune. Puis, les effectifs augmentant, la commune fit construire, en face, une école maternelle plus vaste et plus fonctionelle (que nous avons vu disparaitre récemment pour laisser la place aux « maisons d'Aristide »). Notre ex-école maternelle qui nous intéresse ici, a aussi accueilli le Centre Médico Scolaire (CMS) durant quelques années. A la reconstruction toute récente de l 'école Aristide Briand, le CMS a déménagé de l'autre côté de la rue dans la nouvelle école. Nous avons aussitôt suggéré au Maire de l'époque, M. AUGER , de conserver ce bâtiment dans le patrimoine de la commune et d'en faire une maison communale qu'il pourrait affecter, au moins en partie , à notre syndicat de quartier. C'est en répondant favorablement à cette requête que l'ancienne municipalité a évité à cette école maternelle historique le sort de celle qui lui avait succédé de l'autre côté de la rue. Un investissement de 370 000 € a permis sa réhabilitation-restructuration. La nouvelle municipalité de M. BENOIT, maire, a pris le relais en mettant sur ce projet les moyens techniques et financiers nécessaires. Nous sommes également reconnaissants à l'ingénieur et aux techniciens de la ville d'avoir accepté notre collaboration dans la conception et le suivi de la réalisation des aménagements. Le résultat, par sa fonctionnalité, le respect de l'architecture d'origine, l'isolation thermique est des plus satisfaisants.

Dans plusieurs n° précédents nous vous avons déjà présenté les plans intérieurs: une salle qui a gardé sa surface d'origine, une autre qui a été divisée en deux parties pour ménager le bureau et la salle d'activités de l'association d'une part, un espace technique avec des sanitaires et une cuisine d'autre part. La salle qui occupait une partie de la cour a été démolie laissant un espace pour les évènements à l'extérieur. Elle avait servi, du temps de l'école maternelle, de préau puis de réfectoire.

Le ruban tricolore a donc été coupé par Monsieur le Maire, J.J. BENOIT, en présence de nombreux élus, des présidents de syndicats de quartiers voisins, du personnel municipal, des membres de notre syndicat de quartier, des habitants du quartier . Puis les participants ont suivi M. le Maire pour une visite des locaux et de l'exposition sous la conduite de Dominique LESTYNEK, guide passionné et passionnant, intarissable devant les panneaux de l'exposition permanente retraçant l'historique de l'école maternelle. Cette exposition a été réalisée avec la coopération de Madame Claudine JOUSSE. Nous retrouvons également les précieux objets-témoins de l'école d'antan: blouses d'écoliers, livres, petits bureaux avec encriers, cahiers … amoureusement collectionnés par Janine BOUSQUET.

Puis vinrent les discours évoquant les mérites de l'école maternelle et rappelant l'importance du patrimoine, ossature de notre culture (car on inaugure aussi aujourd'hui les journées du patrimoine) et, pour clôturer la cérémonie, la mairie a offert le verre de l'amitié dans la cour .

***Cet évènement nous a plongés dans le monde de la petite enfance tel qu'il fonctionnait au siècle dernier. Pour ceux que cela intéresse nous évoquons en quelques lignes l'évolution de l'accueil des tout-petits de l'époque*:**

Dans les années 1828-1837 apparaissent en France les « **salles d'asile** ». Leur nom est tout un programme. Il s'agit d'établissements qui accueillaient les tout-petits. L'essor des manufactures à cette époque mobilise les femmes. Les enfants, dès qu'ils ont l'âge de raison, les suivent à l'atelier (on considère à l'époque le travail des enfants comme un progrès). Mais que faire des plus petits « sales, morveux et pleurnichards » ? A la suite de **la loi Guizot**, l'ordonnance de 1837 officialise les salles d'asile , établissements « charitables » destinés à les accueillir et où l'on distribue parfois de la soupe chaude et du pain. Très vite on veut quitter le domaine de la « charité et de l'assistance » pour passer à « l'hospitalité et à l'éducation ». Denys Cochin publie en 1847 un « manuel des salles d'asile » pour mettre en œuvre une pédagogie spécifique et on crée une maison pour former des directrices de salles d'asile. Cette pédagogie est conçue pour des classes nombreuses de l'ordre de 150 enfants pour une directrice. Vous devinez l'ambiance ! Aussi des méthodes « adaptées » apparaissent-elles : commandement au sifflet et au claquoir, mouvements d'ensemble, utilisation des plus grands comme moniteurs...On veut mettre la **leçon** au centre de l'éducation au lieu de privilégier **le jeu**. Evidemment l'échec de cette pédagogie est inévitable. Les effectifs enflent encore et les enfants de 2 à 6 ans, assis sur des gradins pour les leçons, ne peuvent suivre. Les maîtresses sont démotivées et la salle d'asile n'est plus qu'une garderie propre et chauffée. Aussi , par le décret du 2 août 1881, **Jules Ferry** remplace le terme de « salle d'asile » par celui d' « **école maternelle** »pour marquer que ces établissements de « première éducation » sont d'abord et uniquement des écoles et non pas des « œuvres de charité ». Elles seront encadrées par des institutrices formées dans des écoles normales. On réduit les effectifs : 150 élèves par école de deux sections. Mais on veut que l'école maternelle soit une école comme les autres et les programmes sont démentiels: éléments de lecture, d'écriture, de calcul, notions de sciences naturelles et de géographie… certes on préconise des leçons courtes, entrecoupées d'exercices de gymnastique , de chant et de jeux….mais on fait encore fausse route. C'est alors que des inspectrices générales, Melle Bres et surtout **Pauline Kergomard** vont jouer un rôle essentiel pour tempérer les programmes : importance de l'activité des enfants, de leur liberté; le jeu devient la forme essentielle de l'activité enfantine, c'est le « travail des enfants »: plus de notions, plus de leçons . Pour les enfants de 5 ans seulement on donne les premiers éléments du calcul, du dessin, de l'écriture et de la lecture. Le mobilier est à la taille des petits. Cependant l'évolution des esprits est lente. On se heurte au sentiment des parents qui plaçaient leurs enfants en maternelle pour qu'ils « apprennent » et au personnel qui pensait en termes scolaires. Ce n'est qu'en 1921, avec le décret du 15 juillet que l'école maternelle acquiert le statut actuel. On limite l'effectif de chaque classe à 50 enfants (soit 100 enfants par école) *.(C'était le profil de notre actuelle ex-école maternelle de la rue Cohé . Quelques participants à cette inauguration y ont vécu cette époque*). On ne parle plus de leçons mais d'exercices : exercices physiques, sensoriels, manuels, exercices de langage, d'observation, d'initiation à la lecture, à l'écriture et au calcul; c'est **une pédagogie du développement**. Cependant cette évolution fut très laborieuse et Pauline Kergomard rencontra de très grandes difficultés pour introduire une pédagogie nouvelle.

Après la première guerre mondiale on néglige de développer le nombre de maternelles; on n'accueille en France qu'un enfant sur 7. En 1965, les trois quarts des enfants vont en maternelle. ….. Et ajoutons, pour terminer, que petit à petit l'évolution des maternelles finit par mettre en question la pédagogie traditionnelle des écoles primaires….qui évolue sans cesse pour s'adapter à une population scolaire toujours changeante.

Propos de Pauline Kergomard :

« L'école maternelle n'est pas une école : c'est un établissement d'éducation et non d'instruction... » … « l'amour pour l'enfant, l'amour intelligent, actif, expansif, dévoué, l'amour enthousiaste, mêlé de respect pour cet être à la fois si frêle et si exquis : c'est là le fondement, le corps de l'édifice et la charpente »

(bibliographie: « Histoire de l'enseignement en France » Antoine Prost)

URBANISME

Salle des sports de Bellegrave

Le projet d'aménagement vient de nous être présenté. C'est une salle omnisports et multifonctions de 1500 m2 pouvant accueillir 1000 places en gradins. Elle est destinée à la pratique régulière de sports individuels et collectifs et, ponctuellement, à l'organisation d' évènements sportifs régionaux ou nationaux ainsi que des galas , des festivals, etc.

Nous présentons trois points d'amélioration :

-Créer, devant l'entrée principale, un mini-square agrémenté d'arbres et équipé de bancs pour améliorer l'accueil du public (spectateurs ou passants).

-Améliorer l'accessibilité en protégeant notamment les piétons contre le stationnement sauvage.

-Paysager et rationaliser les parkings en lisière du château de Bellegrave.

D'autre part, des riverains souhaiteraient trouver, dans ce secteur , un petit parc fermé aménagé avec des bancs et des installations de jeux pour les enfants .

Rue Faust

Au n° 5 de la rue Faust, des panneaux annoncent la démolition de la maison de style landais située au milieu de ce terrain de 800m2. Le terrain libéré est loti en 5 lots d'environ 6 m de largeur. Les nouvelles constructions auront une hauteur d'environ 7,30m et seront bâties au ras du trottoir. Ces données ont été annoncées lors d'une réunion d'information à la Mairie le 9 juin 2010 au cours de laquelle les riverains ont tous émis le vœu que les nouvelles maisons soient édifiées avec un recul par rapport au trottoir comme celles qui sont actuellement en construction, à 50 m de là, rue Jean Monnet. Les riverains ont adressé une lettre à Monsieur le Maire pour confirmer cette demande orale .

Ils ont l'appui du syndicat de quartier.

Les arguments suivants sont mis en avant:

- Dans l'axe rue Faust-Rue de la Paix (ces deux rues n'en forment qu'une) les habitations sont presque en totalité en recul par rapport aux trottoirs. Ceux-ci sont bordés de haies et les clôtures laissent voir les jardins.
- Les trottoirs et les rues sont très étroits et l'accès aux futures maisons sera malcommode et dangereux pour les futurs habitants.
- Leurs véhicules viendront encombrer l'espace public déjà saturé faute de pouvoir entrer dans la propriété.
- Le **P.L.U.** (« Plan Local d'Urbanisme » ; document évolutif dont les raisons profondes de ses dispositions ne sont pas explicitées) régit cette zone; vu l'environnement de ce secteur, un recul des habitations pourrait légitimement être accordé... **encore faudrait-il en avoir la volonté et faire une lecture attentive du règlement sans omettre la partie traitant des dérogations possibles** (chapitre 2, article 6 ...). Le grand centre-ville de la ZAC est éloigné et la zone est verte. Cet alignement de maisons le long du trottoir romprait l'harmonie de ces rues et les déprécierait.
- Le recul des constructions ne lèserait personne, ni le lotisseur, ni les nouveaux propriétaires, ni la Municipalité dans sa volonté de densifier le centre-ville.
- Toutes les rues voisines, jusqu'à la zone des îlots, sont bordées de haies ou de massifs « végétalisés ». Même la Villa Romana, en plein centre ville et récemment construite, en bénéficie .

Tout plaide en faveur d'une dérogation: la sécurité, l'harmonie avec l'environnement, la nécessité de préserver la présence de la nature dans la ville... et le souci que devrait avoir la Municipalité de ne pas défigurer les rues à la périphérie du Centre.

Les riverains ont reçu une réponse écrite (très tardive) des services municipaux, qui dit en substance :« Le P.L.U. **exige** la construction sur limite du domaine public dans cette zone... ».

Commentaire: On serait bien inspiré parfois de bannir tout dogmatisme et toute technocratie de mauvais aloi et d'écouter **le bon sens**. Il y a l'esprit et la lettre....

Le syndicat de quartier *soutient que les maisons de ville bâties hors îlots de la ZAC du centre de Pessac, dans des zones strictement résidentielles comme ici, devraient toujours bénéficier d'un espace entre leurs façades et les trottoirs afin de conserver à la ville cet aspect verdoyant qui en fait son charme et son attrait.*

La rue Gambetta

A propos de bon sens, de nombreuses remarques nous sont parvenues concernant la rue Gambetta qui vient d'être refaite. Elle va de l' avenue Pasteur (en face des Ets Picard) jusqu'à la gare. La partie qui longe les chais BIOT est en sens unique et comporte des places de stationnement de chaque côté. La largeur qui est laissée à la chaussée est si réduite qu'un bus ne peut

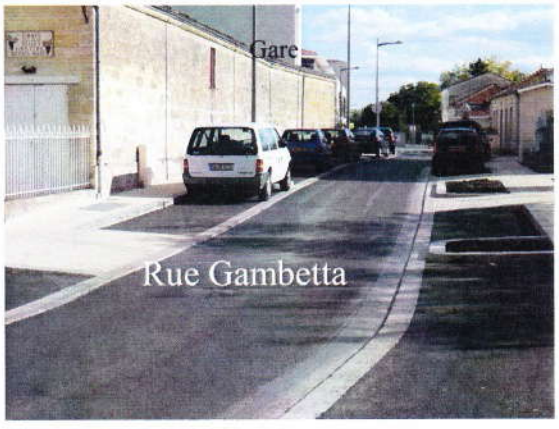

passer si des véhicules larges stationnent au même niveau de chaque côté de la rue ou si des voitures sont un tant soit peu mal garées.
Que se passera-t-il lorsque un véhicule des pompiers y sera bloqué ?
D'autre part, pour gagner quelques places de stationnement, le trottoir a été réduit au minimum obligeant l'un des piétons qui se croisent avec leurs valises à descendre sur la chaussée. Quant aux bus venant de l'avenue Pasteur, ils ne pourront jamais emprunter la rue Gambetta le virage étant trop serré...alors que leur destination normale serait la gare multimodale puis le lycée Jeanne d'Arc par le rue Laugaa.

De plus, les bus qui arrivent par la rue Trendel touchent le sol, au grand dam de leurs bas de caisse, lorsqu'ils franchissent l'avenue Pasteur et « tombent » dans la dépression à la jonction de la rue Gambetta ; puis ils doivent effectuer un slalom entre les voitures en stationnement ... Etonnant dans une rue qui vient d'être refaite !!

Ce nouvel immeuble (photo) , à l'angle de la rue Marcade et de la rue Nancel Pénard est construit au ras du trottoir contrairement à tous les autres. Perspective vers le château coupée, dommage!!

La Place Germaine Tillon dite « jardin de stationnement », est achevée; elle offre 24 places de stationnement dont certaines seront à l'ombre lorsque la treille paysagère se sera développée. L'immeuble qui le borde côté nord , appelé « **Le Patio** » est également terminé. Ses 16 logements sociaux en location commencent à être occupés et **des commerces nouveaux** se sont installés en rez-de-chaussée : « Côté Cadeau », l'agence immobilière « Square Habitat » et un caviste « <Wiskies du Monde ». La nouvelle section de la rue des Poilus longe cet immeuble rendant ainsi la sortie du tunnel moins dangereuse.

Place de la Ve République.
Les réseaux souterrains ont été déplacés ou refaits pendant l'été en vue de la réfection totale de la place au cours de l 'année 2011 et jusqu'à la mi-2012 . Elle se prolongera vers le nord et l'îlot 3 après démolition de deux immeubles . Nous avons déjà présenté le projet à maintes reprises; nous y reviendrons dans le prochain numéro.

Le Collège-Lycée Jeanne d'Arc et le bâtiment de la Fraternité sont terminés.

Entre les deux bâtiments, une nouvelle rue a été percée, la rue « **Nelson Mandela** » (« personnalité marquante de notre ville, comme chacun sait, et peut-être même ancien élève de l'école Aristide Briand »... encore une absence de concertation pour la dénomination des rues !!). Cette rue donc sera prolongée vers l'avenue Jean-Jaures pour aboutir presqu'en face de la rue Curie fermant ainsi **la boucle de circulation du centre-ville** que les transports en commun auront à desservir **dans le sens :** Roger Cohé, Etienne Marcel, Trendel, Gambetta, gare , lycée, Mandela, Curie... .

Le parvis du pôle intermodal sera couvert d'un auvent . Les travaux sont en cours. Sa livraison était

prévue pour la fin de l'année.
Son utilité est certaine. Attendons sa réalisation pour juger de l'esthétique et de la fonctionnalité. Le panneau de présentation inspire les plaisantins:
« gare en bois », « gare au vent » ?

Bouygues Immobilier

PERMIS DE CONSTRUIRE

BÉNÉFICIAIRE : S.A BOUYGUES IMMOBILIER
Hangar G2, Bassin à Flot N.1
Quai Armand Lalande
33300 BORDEAUX

Ilot 3

PERMIS DE CONSTRUIRE : 3331810Z1001
DÉLIVRÉ LE 24/06/2010
PAR LA MAIRIE DE PESSAC

HAGE CONSTATÉ PAR
HUISSIER DE JUSTICE

NATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE :
CONSTRUCTION NEUVE DE LOGEMENTS COLLECTIFS
(36 logements) ET COMMERCES

SUPERFICIE DU TERRAIN	1 872 m²
SURFACE HORS D'OEUVRE BRUTE	5 185 m²
SURFACE HORS D'OEUVRE NETTE	3 847 m²
HAUTEUR MAXIMALE AU FAITAGE	13,28 m

LE DOSSIER PEUT ÊTRE CONSULTÉ EN MAIRIE DE PESSAC
Hôtel de Ville - Place de la 5ème République - 33600 PESSAC

Les îlots 2 et 3 (entre la rue Pujol et la rue H. Lemoine) Les travaux devraient débuter à la fin de cette année pour se terminer courant 2012. La présentation des projets vous a également été faite précédemment. Un immeuble fermera **l'îlot 2** . Un autre , sur **l'îlot 3**, s 'élèvera le long de la rue Herman Lemoine. Au centre de cet îlot, sera aménagée une place en continuité de celle de la Ve République après démolition de deux immeubles (ex-Marionnaud et ex-Jardins de Murcie).

Sur l'îlot 4 (emplacement de l'ancienne école maternelle) les 11 maisons de ville « Aristide », au nord de l'école A. Briand et desservies par la nouvelle rue Jean Monnet, sont en cours d'achèvement. Elles sont construites avec un recul par rap-

port au trottoir, recul suffisant pour garer les voitures dans le domaine privé : c'est notre demande pour toute construction de maisons de ville.

Projet de construction de deux immeubles dans l'ancienne propriété de M. Perier, 61 rue R.Cohé : « Le Clos de Bellegrave » comprenant 27 logements du T2 au T3, éligibles Loi Scellier.

****

LES BUS

Danger dans les rues Cohé,E.Marcel,Trendel..

Ces rues, surtout à partir du carrefour « Nancel Pénard -Cohé» jusqu'au centre – ville, sont surchargées en véhicules et subissent **un nombre de passages de bus qui dépasse le tolérable (plus de 330 passages/jour)**. La rue Cohé longe l'école Aristide Briand ; les bus, par les gaz d'échappement, le bruit, les trépidations sont une source de pollution qu'il conviendrait de limiter. D'autre part les bus ont de la peine à se croiser, l'un des deux doit s'arrêter pour laisser passer l'autre bloquant ainsi la circulation et limitant la visibilité . La rue, très fréquentée par les enfants de l'école et leurs parents, présente donc un danger certain. Aussi demandons-nous qu'elle soit mise en **sens unique pour les bus** ; la possibilité d'emprunter une autre voie parallèle dans l'autre sens existe même sans attendre la création du futur **circuit de centre ville** lorsque la percée de la rue Nelson Mandela débouchera en face de la rue Curie.

RECAPITULATION DES ACTIVITES

Activités hebdomadaires :

Certaines de ces activités se dérouleront dans notre nouvelle salle de quartier, 28 rue Roger Cohé (ex-centre médico-scolaire)

Scrabble traditionnel: lundi et vendredi à 14h - nouvelle salle du syndicat de quartier, 28 rue Roger Cohé
Mme Merle 05 56 45 68 51

Scrabble duplicate: Lundi et jeudi à 13h30 - salle Léon Blum
Mme Lepic 05 56 4543 61

Patchwork : 2e et 4e jeudis de chaque mois - salle du Quartier, 28 Rue R.Cohé
Mme Juhel 05 56 36 21 68
Mme Mazaud 05 56 65 32 88

Vous trouverez les feuilles d'info EN COULEURS dans notre site internet: WWW.federation-quartiers-pessac.com Cliquer sur « quartiers » puis sur « pessac-bourg » puis sur « Journal d'informations »

Belote: M. Dumas 05 56 45 16 04

Tarot: Vendredi soir et samedi soir à partir de 21h - salle du syndicat de quartier, 28 rue Roger Cohé
Contacter Melle Bourdier au 06 24 34 32 85 (ou Mme Hontabat au 05 56 45 23 94)

Tricot 2e et 4e mardis de chaque mois - salle Poujeau, mail Mendes France - de 14h à 17h
Contacter Mme Rousseau-Simon 05 56 46 03 61

Manifestations traditionnelles à venir:

(renseignements auprès de Jean-Claude LARREZET T.:05 56 45 97 73)

APPEL A DOCUMENTS

Après les expositions « les commerces et les métiers d'autrefois à Pessac-bourg », « l'école Aristide Briand… avant » et « de train en tram » (où les documents sont encore collectés) nous souhaitons préparer le 35e anniversaire de la création du syndicat de quartier de Pessac-bourg : tous les papiers, courriers, articles de journaux, photos, etc. … seront les bienvenus.

Contacter le 05 56 45 55 51

Pensez à nous faire part de vos suggestions, de vos remarques, pour que notre quartier développe toujours davantage la convivialité et que chaque habitant se sente concerné par son devenir.

L'équipe de bénévoles qui anime le syndicat de quartier a besoin du soutien de tous et d'un minimum de moyens. Si ce n'est déjà fait, venez grossir le nombre des adhérents

À découper ou à copier et à joindre au chèque:

ANNEE 2010

ADHESION OU RENOUVELLEMENT (chèque de 10 Euros à l'ordre du Syndicat de quartier de Pessac-Bourg, à envoyer à « Monsieur le Président du Syndicat de Quartier , 13 Rue St Jacques, 33600 PESSAC) »

□ **Je renouvelle mon adhésion** □ **J'adhère**

NOM: PRENOM: ADRESSE: ADRESSE E-MAIL: